

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413310889

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Avenant n°1 à la convention avec le CCAS d'Aubagne relative à la mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°35 du 14 février 2020, un montant total de 2 243 133 € a été accordé aux huit centres communaux d'action sociale (CCAS) lieux d'accueil, au titre de l'année 2020, pour leur mission d'accueil, d'information et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (BRSA).

Les huit CCAS ont chacun des objectifs de suivis de BRSA différents.

Suite à une erreur matérielle, les objectifs de suivi de BRSA annoncés dans la convention du CCAS d'Aubagne sont inexacts.

Le CCAS d'Aubagne doit en effet suivre entre 350 à 375 BRSA tout au long de l'année 2020 au lieu des 490 à 525 BRSA indiqués.

Il est donc proposé de rectifier par avenant les objectifs de suivis de BRSA du CCAS d'Aubagne.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL